

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LES DICASTÈRES ET LES COMMISSIONS



LE CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le règlement général de la commune de Val-de-Travers, du 17 mai 2021 ;

sur la proposition du chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population,

arrête :

Article premier : ¹Lors de sa séance du 25 janvier 2024, le Conseil communal a déterminé les dicastères et leur répartition comme suit :

Dicastère	Abréviation	Responsable	Suppléant
Administration, économie et protection de la population	DAEPP	Benoît Simon-Vermot	Christophe Calame
Personnel, jeunesse et enseignement	DPJE	Christophe Calame	Sarah Fuchs-Rota
Cohésion sociale, santé, culture et sports	DCSCS	Sarah Fuchs-Rota	Eric Sivignon
Infrastructures	DI	Yves Fatton	Benoît Simon-Vermot
Territoire, énergie et mobilité	DTEM	Eric Sivignon	Yves Fatton

²Lors de cette même séance, le Conseil communal a arrêté les abréviations des commissions comme suit :

Commission	Abréviation
Attribution des terres agricoles	CATA
Bâtiments	CBAT
Bibliothèque	CBIBLIO
Conseil d'établissement scolaire	CES
Crèche et accueil parascolaire	CCRAP
Culturelle	CCULT
espaceVAL et piscine des Combes	CEVPC
Gestion et finances	CGF

Naturalisations et agrégations	CNAT
Parlement des jeunes	CPJ
Police du feu	CPF
Questions agricoles	CQA
Règlements	CREGL
Salubrité publique	CSP
Travaux publics	CTP
Urbanisme, énergie et développement durable	CUEDD

Article 2 : ¹Le présent arrêté abroge l'arrêté du Conseil communal relatif aux abréviations des dicastères et commissions, du 27 janvier 2021.

²Il entre en vigueur le 1^{er} mars 2024

Val-de-Travers, le 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Christophe Calame

Christian Reber